

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 34500 Numéro SIREN : 905 118 261 Nom ou dénomination : 3 E BIOGAS
--

Ce dépôt a été enregistré le 21/10/2022 sous le numéro de dépôt 142254



3 E Biogas

Premier exercice du 10 novembre au 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



3 E Biogas

Premier exercice du 10 novembre au 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société 3 E Biogas,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 3 E Biogas relatifs au premier exercice du 10 novembre au 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 10 novembre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lille, le 21 juin 2022

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Emilie Poissonnié



Etats Comptables et Fiscaux

31/12/2021



Bilan



Bilan Actif

3E BIOGAS

Période du 08/11/21 au 31/12/21
Edition du 19/04/22
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1)
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	32 356	957	31 399	
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	32 356	957	31 399	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	3 500		3 500	
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières :	3 500		3 500	
ACTIF IMMOBILISÉ	35 856	957	34 899	
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	120		120	
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	10 986 967		10 986 967	
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	10 987 087		10 987 087	
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	553 675		553 675	
Charges constatées d'avance				
TOTAL disponibilités et divers :	553 675		553 675	
ACTIF CIRCULANT	11 540 762		11 540 762	
Frais d'émission d'emprunts à étaler	80 371		80 371	
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	11 656 990	957	11 656 032	

Bilan Passif

3E BIOGAS

Période du 08/11/21 au 31/12/21
Edition du 19/04/22
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1)
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 100 000	100 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	(46 807)	
TOTAL situation nette :	53 193	
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	53 193	
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	9 896	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	9 896	
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	5 448 267	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 591	
Emprunts et dettes financières divers	5 776 001	
TOTAL dettes financières :	11 232 860	
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	359 579	
Dettes fiscales et sociales	504	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL dettes diverses :	360 083	
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	11 592 943	
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	11 656 032	

Compte de Résultat



Compte de Résultat (Première Partie)

3E BIOGAS

Période du 08/11/21 au 31/12/21
Edition du 19/04/22
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1)
Ventes de marchandises Production vendue de biens Production vendue de services Chiffres d'affaires nets				
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges Autres produits			89 442	
PRODUITS D'EXPLOITATION			89 442	
CHARGES EXTERNES Achats de marchandises [et droits de douane] Variation de stock de marchandises Achats de matières premières et autres approvisionnements Variation de stock [matières premières et approvisionnements] Autres achats et charges externes TOTAL charges externes :			116 612 116 612	
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS				
CHARGES DE PERSONNEL Salaires et traitements Charges sociales TOTAL charges de personnel :				
DOTATIONS D'EXPLOITATION Dotations aux amortissements sur immobilisations Dotations aux provisions sur immobilisations Dotations aux provisions sur actif circulant Dotations aux provisions pour risques et charges TOTAL dotations d'exploitation :			2 204 2 204	
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION				
CHARGES D'EXPLOITATION			118 816	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(29 374)	

Compte de Résultat (Seconde Partie)

3E BIOGAS

Période du 08/11/21 au 31/12/21
Edition du 19/04/22
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(29 374)	
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	99 789	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	99 789	
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	9 896	
Intérêts et charges assimilées	106 822	
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	116 718	
RÉSULTAT FINANCIER	(16 929)	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(46 303)	
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices	504	
TOTAL DES PRODUITS	189 231	
TOTAL DES CHARGES	236 038	
BÉNÉFICE OU PERTE	(46 807)	

3E BIOGAS SAS

Annexe simplifiée aux
comptes annuels de l'exercice
clos le 31/12/2021

Montants exprimés en EUR

1 Faits caractéristiques de l'exercice

1.1 Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

La société a été créée le 8 novembre 2021 avec un capital social de 100.000 euros, réparti ainsi qu'il suit :

- Transition Evergreen : 50,10 %
- Eiffel Gaz Vert : 29,90 %
- Evergaz : 20,00 %

Cette société a pour activité principale l'acquisition, la détention et le financement de sociétés actives dans le secteur de la méthanisation, ou de sociétés de services réalisant des prestations d'études, de gestion, d'exploitation et de maintenance pour le compte des projets dans le portefeuille.

Dans ce cadre, la société a acquis le 15 novembre 2021 pour un montant de 3.500 euros 100% du capital de la société E3 Biogas GmbH (société de droit allemand), qui a elle-même fait l'acquisition du groupe C4 Energie (avec en portefeuille 10 centrales de méthanisation en activité et 3 sociétés de services) le 18 novembre 2021.

Le financement de cette opération a été réalisé par des apports en compte courant des trois associés à hauteur de 5.719.559 euros, ainsi que par un emprunt obligataire souscrit en intégralité par la société Eiffel Gaz Vert et libéré à hauteur de 5.397.887 euros le 17 novembre 2021, correspondant à une première partie de l'acquisition.

L'exercice 2021 est un exercice de 1 mois et 23 jours. La société constate un total de bilan de 11.656.032 € et une perte de 46.807 €.

1.2 Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

La société a clôturé son premier exercice.

1.3 Autres éléments significatifs

Epidémie de COVID-19

La crise sanitaire liée au covid-19 constitue un événement économique majeur. Cependant, à la date de l'arrêté des comptes (20/06/2022), l'activité de la société n'a pas été impactée par la pandémie. Il n'est pas attendu d'incidences particulières sur l'exercice 2022.

2 Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

En date du 21 janvier 2022, dans le cadre du rachat des parts des minoritaires dans le groupe C4, des apports complémentaires en compte courant ont été réalisés par les associés à hauteur de 6.712.640 euros, et l'emprunt obligataire a été libéré pour un montant additionnel de 10.068.960 euros correspondant à la 2è partie de l'acquisition.

3 Règles et méthodes comptables

3.1 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement ANC N°2014-03 dans sa version consolidée.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

3.2 Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

3.4 Amortissements

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations, ou bien lorsque cela est connu, de la durée des droits attachés à l'existence des immobilisations.

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Frais d'établissement	Linéaire	5 ans

3.5 Créances clients

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.6 Provisions réglementées

Les amortissements dérogatoires correspondent à la différence entre les amortissements linéaires et les amortissements dégressifs pratiqués par la société.

3.7 Frais sur émission d'emprunt

Les frais sur émission d'emprunt sont amortis de manière linéaire sur la durée d'origine des emprunts.

3.8 Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

4 Informations relatives au bilan

4.1 Actif

4.1.1 Tableau des immobilisations

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement		32 356		32 356
Autres immobilisations incorporelles				
Total immobilisations incorporelles :	0	32 356	0	32 356
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techniques et outillage industriel				
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique et mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles :				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations évaluées par mises en équivalence				
Autres participations		3 500		3 500
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
Total immobilisations financières :	0	3 500	0	3 500
TOTAL GENERAL	0	35 856	0	35 856

4.1.2 Tableau des amortissements

SITUATIONS ET MOUVEMENT DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement		957		957
Autres immobilisations incorporelles				
Total immobilisations incorporelles :	-	957	-	957
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techniques et outillage industriel				
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique et mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Total immobilisations corporelles :	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	-	957	-	957

4.1.3 Immobilisations financières

La société possède 100% des titres de la société E3 Biogas GmbH pour une valeur de 3.500 euros.

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute fin d'exercice
Participations évaluées par mises en équivalence				
Autres participations		3 500		3 500
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL GENERAL	0	3 500	0	3 500

[illegible]

4.1.4 Créances

État des Créances

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL de l'actif immobilisé :	0	0	0
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	0	0	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés	10 606 927		10 606 927
Débiteurs divers	380 160	380 160	
TOTAL de l'actif circulant :	10 987 087	380 160	10 606 927
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	0	0	

TOTAL GENERAL	10 987 087	380 160	10 606 927
----------------------	-------------------	----------------	-------------------

Produits à recevoir

MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	
Personnel	
Organismes sociaux	
État	
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	394 989
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	

TOTAL GENERAL	394 989
----------------------	----------------

4.1.5 Comptes de régularisation

Produits et charges constatés d’avances

Néant

Mouvements affectant les charges réparties sur plusieurs exercices

SITUATIONS ET MOUVEMENT DE L'EXERCICE				
Rubriques	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice	Montant net fin exercice
Charges différées Frais d'établissement et de développement Frais d'émissions d'emprunts Charges à étaler	-	81 618	1 247	80 371
TOTAL GENERAL				
	-	81 618	1 247	80 371

4.2 Passif

4.2.1 Tableau de variation des capitaux propres

	N-1	+	-	N
Capital social		100 000		100 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				
Écart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice			-46 807	-46 807
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL GENERAL	0	100 000	-46 807	53 193

4.2.2 Capital

Mouvements de l'exercice

Le capital social est composé de 100.000 actions d'un euro de valeur nominale.

Le capital est constitué sur l'exercice 2021.

Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la Société

La société mère consolidante est la société EVERGAZ, située au 11 rue de Mogador à Paris, au capital social de 16.763.240 €.

Cette consolidation est une consolidation volontaire, réalisés pour les besoins de la communication financière du pôle méthanisation.

4.2.3 Autres capitaux propres

Provisions réglementées

SITUATIONS ET MOUVEMENT DE L'EXERCICE				
Provisions	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice
Amortissements dérogatoires				-
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques		9 896		9 896
Autres provisions				

TOTAL GENERAL	-	9 896	-	9 896
----------------------	----------	--------------	----------	--------------

4.2.4 Emprunts

La société a signé le 16 novembre 2021 un contrat d'émission et de souscription d'obligations convertibles en actions avec la société Eiffel Gaz Vert SLP pour un montant maximum de 88 millions d'euros. Une première tranche d'un montant total de 16.285.274 euros est dédiée au financement de l'acquisition du groupe C4 Energie en Allemagne.

Dans ce cadre, un premier montant à concurrence de 5.397.887 euros a été libéré le 17 novembre 2021, suivi le 21 janvier 2022 par un second montant à hauteur de 10.068.960 euros.

4.2.5 Autres dettes

État des dettes

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires	5 448 267		2 749 324	2 698 944
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine	8 591	8 591		
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers			-	
Fournisseurs et comptes rattachés	359 579	359 579		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes				
Impôts sur les bénéfices	504	504		
Taxe sur la valeur ajoutée		-		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immo. et comptes rattachés		-		
Groupe et associés	5 776 001		5 776 001	
Autres dettes		-		
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	-			

TOTAL GENERAL	11 592 943	368 674	8 525 325	2 698 944
----------------------	-------------------	----------------	------------------	------------------

Charges à payer

MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	50 380
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 591
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	59 900
Dettes fiscales et sociales	504
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Groupe et associés	56 442
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL GENERAL	175 818

5 Informations relatives au compte de résultat

5.1 Résultat financier

Le résultat financier est une perte de 16.929 comprenant :

	31/12/2021
Intérêts sur comptes courants	99 789
Total produits financiers	99 789
Intérêts sur emprunts	50 380
Intérêts sur comptes courants	56 442
Dotations aux provisions pour risques et charges financières	9 896
Total charges financières	116 718
RESULTAT FINANCIER	- 16 929

5.2 Résultat exceptionnel

Néant

6 Autres informations significatives

6.1 Rémunération des dirigeants

Néant.

6.2 Honoraires des commissaires aux comptes

Les montants des honoraires de commissariat aux comptes figurant au compte de résultat s'élèvent à 6.180 euros HT.

6.3 Engagements financiers donnés et reçus

Il n'y a pas eu d'engagements financiers donnés et reçus pour l'émission de l'emprunt obligataire.

3 E BIOGAS
Société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros
11, rue de Mogador, 75009 Paris
905 118 261 R.C.S. Paris
(la « **Société** »)

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
EN DATE DU 29 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux,

Le 29 juin à 11h,

Les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale (l'« **Assemblée** ») par visioconférence sur convocation faite par le président de la Société en date du 21 juin 2022.

Participent à l'assemblée :

TRANSITION EVERGREEN, société anonyme qualifiée d'« Autre FIA » au sens de l'article L.214-24 III du Code monétaire et financier, au capital de 17.749.020.50 euros, dont le siège social est situé 6 square de l'Opéra Louis Jouvet, 75009, Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 332 525 401 ;

FONDS EIFFEL GAZ VERT SLP, société de libre partenariat au capital de 1.100 euros, dont le siège social est situé 9, rue Newton, 75116, Paris immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 879 946 146 ;

EVERGAZ, société anonyme au capital de 16.763.240,00 euros, dont le siège social est situé 11, rue de Mogador, 75009 Paris immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 504 158 395.

Dénommés ensemble, les « **Associés** »

Monsieur Frédéric Flipo préside l'Assemblée Générale (ci-après l'« **Assemblée** ») en sa qualité de président de la Société (ci-après le « **Président** »).

En vertu de la délégation de pouvoir 23 juin 2022, en Annexe 1 du présent procès-verbal, Monsieur Fabrice Dumonteil a délégué à Monsieur Marc-Etienne Mercadier, le pouvoir de (i) participer à



l'Assemblée et (ii) prendre les décisions pour le compte de Fonds Eiffel Gaz Vert Slp au sein de cette Assemblée.

En vertu de la délégation de pouvoir 29 juin 2022, en Annexe 2 du présent procès-verbal, Monsieur Lionel Le Maux a délégué à Madame Alice Gumilar, le pouvoir de (i) participer à l'Assemblée et (ii) prendre les décisions pour le compte de Transition Evergreen au sein de cette Assemblée.

En vertu de la délégation de pouvoir 28 juin 2022, en Annexe 3 du présent procès-verbal, Monsieur Alain Planchot a délégué à Monsieur Frédéric Flipo, le pouvoir de (i) participer à l'Assemblée et (ii) prendre les décisions pour le compte d'Evergaz au sein de cette Assemblée.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque actionnaire participant à l'Assemblée tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

ERNST & YOUNG Audit, Commissaire aux comptes, représentée par Emilie Poissonnie, a été régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Le Président met alors à la disposition des Associés les documents suivants :

- Les copies des lettres de convocation des associés à l'Assemblée ;
- Les statuts de la Société ;
- Le rapport du Président ;
- Les états financiers ;
- Le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées ; et
- Le texte des projets de résolutions présentés par le président à l'Assemblée Générale.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Présentation du rapport de gestion de la Société établi par le Président, ainsi que du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Quitus au Président pour sa gestion ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Décision à prendre conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce concernant les conventions réglementées ;
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

Monsieur le Président donne lecture du rapport du président, et des rapports du Commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021)

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, du rapport du Commissaire aux Comptes, et pris connaissance des comptes et du bilan de la Société pour l'exercice clos au 31 décembre 2021,

APPROUVE les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés. Lesdits comptes se soldant par une perte d'un montant de (46.807) euros.

L'Assemblée **APPROUVE** les opérations traduites dans ces comptes et résumés dans les rapports susmentionnés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

(Quitus au Président pour sa gestion)

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le Président et du rapport du Commissaire aux comptes portant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,

ACCORDE quitus entier et sans réserve au Président au titre de son mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021)

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le Président et du rapport du Commissaire aux comptes portant sur les comptes clos le 31 décembre 2021,

DECIDE d'affecter la perte de l'exercice d'un montant de (46.807) euros au compte « Report à nouveau » qui sera ainsi porté à (46.807) euros.

PREND ACTE de ce que le Président a rappelé dans son rapport, et conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'aucun dividende n'a été précédemment distribué.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

(Approbation des conventions visées à l'article L.227-10)

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, **APPROUVE** les conventions qui y sont décrites.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION
(Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités)

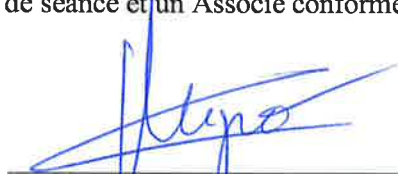
L'Assemblée **DONNE** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée générale pour faire tous dépôts, formalités et publications relatifs aux résolutions qui précèdent.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

* *
*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et un Associé conformément à l'article 25.2 des statuts.



Président de séance
Monsieur Frédéric Flipo



EVERGAZ,
Associé

